



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAUE

Question écrite n° 3240

Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le problème du financement et de la stabilisation des ressources des CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). Il est reconnu que les CAUE jouent un rôle auprès des collectivités locales. Aussi, il lui demande quelles modifications de l'organisation des missions et du financement nécessaires des CAUE et quels aménagements de leur fiscalité il compte mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire amélioration du financement et la stabilisation des ressources des CAUE. La proposition de créer une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties en supprimant la taxe départementale actuelle a été rejetée fin 2001 afin de ne pas créer un nouveau prélèvement obligatoire. Cependant, le Gouvernement a confirmé le principe de la réforme du financement des CAUE. Le ministère de la culture et de la communication a élaboré un avant-projet de réforme de la taxe actuelle qui améliorerait le système, permettrait l'augmentation des ressources et créerait un fonds de réserve destiné aux CAUE les plus démunis, sans créer de nouveau prélèvement obligatoire. Cet avant-projet doit être soumis à la concertation interministérielle avant d'être proposé par le Gouvernement en vue d'une mise en oeuvre en 2003.

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3240

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3202

Réponse publiée le : 11 novembre 2002, page 4175